

Don de 2975 L 15 s. du 2ème bataillon des sapeurs de l'armée des Pyrénées-Occidentales, lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 2975 L 15 s. du 2ème bataillon des sapeurs de l'armée des Pyrénées-Occidentales, lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 350;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21532_t1_0350_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

les tyrans, de soutenir la République une et indivisible et de vaincre ou de mourir en combattant pour elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (46).

[Le chargé de la correspondance du conseil d'administration du 1^{er} bataillon des Hautes-Alpes au président de la Convention nationale, au camp de Coustouges, le 1^{er} vendémiaire an III] (47)

Vive la Montagne!

Citoyen president.

Voici une adresse du 1^{er} bataillon des Hautes-Alpes que tu voudras bien communiquer à l'auguste assemblée que tu présides.

Salut et fraternité.

VIGUIER, *chargé de la correspondance du conseil d'administration.*

Ça ira.

[Le premier bataillon des Hautes-Alpes aux infatigables membres de la Convention nationale, au camp de Coustouges, le 1^{er} vendémiaire an III] (48)

Vive la Montagne.

Citoyens representans,

Armés pour le soutien des loix et la deffense de la patrie, partizans zelés de la liberté et de la sainte égalité, montagnards de naissance, montagnards en principes, nous ne sommes ni éloquens, ni politiques, nous sommes militaires, nous sommes républicains et c'est à ce seul titre qu'animés des sentimens purs du vrai patriotisme et maudissant à jamais les vils conspirateurs qui viennent de tomber sous le glaive des loix, nous vous jurons tous en ce jour : fidélité, constance, fermeté : oui, representans, fidèles à nos sermens, nous jurons sur nos têtes et sur nos armes de detester à jamais le seul nom de roi, d'exterminer les fripons, les traîtres et les tyrans, de soutenir la république et son indivisibilité et de vaincre ou de mourir en combattant pour elle.

Au camp de Coustouges, avant garde de la 1^{ere} division des Pyrénées-Orientales, le premier vendémiaire 3^e an republicain et victorieux.

*Les officiers, sous-officiers et volontaires du 1^{er} bataillon des Hautes-Alpes.
Suivent 54 signatures.*

(46) P.-V., XLVIII, 167.

(47) C 325, pl. 1409, p. 18.

(48) C 325, pl. 1409, p. 6. *Bull.*, 14 brum.; *M. U.*, XLV, 252-253.

8

L'agent national du district de Schlestatt [Sélestat, Bas-Rhin] annonce le départ d'un chasseur à cheval, équipé par un petit nombre de patriotes réunis.

Mention honorable, insertion au bulletin (49).

[L'agent national du district de Schlestatt à la Convention nationale, le 22 vendémiaire an III] (50)

Citoyens Représentans,

Je m'empresse à vous faire connoître que la société populaire de la commune d'Orbernheim [Obernai] district de Schlestatt vient d'offrir à la patrie un chasseur à cheval très bien monté et équipé; je l'adresse au citoyen Dieudonné, chargé de l'encadrement de la cavalerie. Cette offrande doit être d'autant plus agréable aux amis de la patrie qu'elle est l'effet de la générosité d'un petit nombre de patriotes qui se sont réunis en société populaire.

Salut et fraternité.

FRAMU.

9

Le directoire du district d'Ustaritz [Basses-Pyrénées] annonce que le deuxième bataillon des sapeurs de l'armée des Pyrénées-Occidentales a déposé dans la caisse du receveur du district 2975 L 15 sols pour les frais de la guerre.

Mention honorable du don patriotique et renvoi au comité des Finances (51).

10

Le directoire du district de Beauvais [Oise] écrit qu'il vient d'expédier pour la monnaie 4500 marcs de galon et d'étoffes d'or et d'argent, et 399 marcs 4 onces d'argenterie, le tout provenant des ci-devant églises de Beauvais, des émigrés, condamnés et déportés.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des revenus nationaux (52).

(49) P.-V., XLVIII, 168.

(50) C 323, pl. 1389, p. 29. *Bull.*, 16 brum. (suppl.).

(51) P.-V., XLVIII, 168. *Bull.*, 16 brum. (suppl.).

(52) P.-V., XLVIII, 168. *Bull.*, 16 brum. (suppl.), cette gazette ajoute à la liste de ces dons, « trois décorations, ci-devant militaires. »